



Bulletin n° 9 : Janvier 2008

AU COURS DU VIAUR

Bulletin d'information du Contrat de Rivière du Viaur

Contrat de Rivière Viaur Une deuxième étape ambitieuse

21,128 millions d'euros pour cinq ans (2008-2012) pour le deuxième contrat de rivière du Viaur : c'est ce que signifiait la signature du document par les différents partenaires le 19 décembre 2007 à Cassagnes-Bégonhès. Une nouvelle étape a donc été franchie grâce au dynamisme de ce territoire qui court de Vezins à Laguépie, compte 970 km de cours d'eau et quelque 40 500 habitants. Cet acte symbolique illustre la volonté de tous les acteurs de progresser ensemble, le consensus collectif autour du projet et la satisfaction quant au travail qui a été effectué au cours du premier Contrat. Il dit également le respect mutuel et la capacité à écouter les autres afin de trouver des solutions qui soient acceptables par tous.



A la tribune le 19 décembre 2007 à Cassagnes-Bégonhès pour signer le deuxième contrat de rivière du Viaur : M. Illief, directeur ruthénois de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, Puech, président du Conseil général de l'Aveyron, Pichon, secrétaire général de la préfecture, Andrieu, président du Contrat de rivière du Viaur, Couderc, président du syndicat mixte du bassin versant du Viaur, Cabot, vice-président du Conseil général du Tarn, Cailhol, conseiller régional, Destours, conseiller général.

Effluents domestiques

Le bon état des eaux atteint en 2015 ou 2021 (lire "Etat de l'eau : de quoi

parle-t-on ?) : c'est l'objectif imposé par une directive européenne. Pour cela, plusieurs volets d'actions ont été très précisément élaborés. Concernant la qualité des eaux, outre le programme sur le Céor-

Giffou (lire l'article spécifique), celui concernant l'amélioration du traitement et de la gestion des effluents domestiques est essentiel sur cette zone très rurale à l'habitat dispersé. Si l'assainissement collectif progresse grâce aux efforts des collectivités locales, il faut aujourd'hui mettre l'accent sur l'assainissement individuel pour lequel il est possible d'obtenir 50% de finance-

ment. Les onze techniciens SPANC (service public d'assainissement non collectif) dont les communautés de communes se sont dotés sont là pour sensibiliser, informer, accompagner. De plus, le réseau de suivi de la qua-

lité de l'eau a été étoffé. Il permet de vérifier l'efficacité des actions menées. Autre grand enjeu de ce deuxième contrat : la gestion des milieux pour préserver, maintenir voire augmenter le nombre des animaux et des végétaux dont la diversité fait la richesse du Bassin versant. Des actions très simples sont souvent suffisantes pour inverser une tendance.

Exemple : la chouette effraie est

en régression parce que les trous dans les murs des bâtiments dans lesquels elle niche sont systématiquement obstrués.

Or, quoi de plus facile que de laisser une ouverture tout en haut d'un pignon lors d'une rénovation ?



Contrat de Rivière Viaur

21,128 millions d'euros

21,128 millions d'euros pour cinq ans : c'est le montant du deuxième contrat de rivière du Viaur. Agence de l'Eau Adour-Garonne et maître d'ouvrage (c'est-à-dire syndicat mixte du bassin versant et collectivités territoriales) financent chacun à part égale (37 %). Viennent ensuite le Conseil général de l'Aveyron pour 14 %, les "autres participants" (chambre d'agriculture, fédération de pêche ...) pour 7 %, l'Europe et le Conseil régional de Midi-Pyrénées pour 2 % chacun, le Conseil général du Tarn pour 1 %.

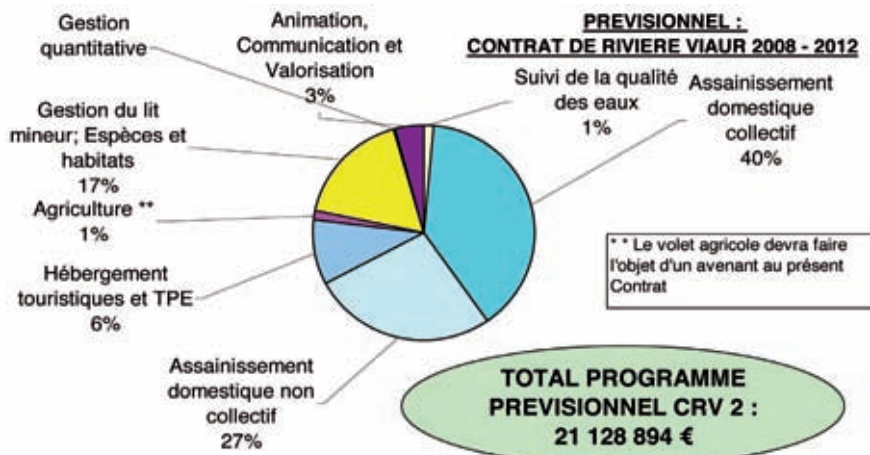
L'essentiel de ces crédits est destiné à l'assainissement domestique collectif (40 %) et individuel (27 %), ceci malgré les efforts importants des collectivités locales au cours du premier programme. De plus, une part

importante est destinée à la gestion des pollutions diffuses et à la gestion des espèces et milieux remarquables du territoire.

A noter que le volet agricole devant faire l'objet d'un avenant, les actions

qui pourront être alors proposées ne sont pas prises en compte dans cette synthèse.

83 % du prévisionnel du premier Contrat (soit 18,770 millions d'euros) ont été réalisés.



Comité, syndicat mixte et équipe de terrain

Le Contrat de Rivière du Viaur, c'est 80 personnes rassemblées au sein du Comité Rivière présidé par Bernard Andrieu, maire d'Arques et président de la communauté de communes Pays de Salars, ainsi qu'un syndicat mixte – Bassin versant du Viaur, présidé par Jean-Louis Couderc, conseiller municipal de Sauveterre – qui porte les actions.

Sur le terrain, ce sont dix personnes qui agissent au quotidien :



Karine Lacam,
animatrice



Pierre Durand,
technicien rivière



Céline Della Torre,
secrétaire



Thibault Flamant,
chargé d'une
mission informatique



Olivier Fabre,
chef de l'équipe
entretien



Pierre-Jean Ichard



Nicolas Ségui



Yannick Girard



Corentin Roux



Guillaume Sanchez

Etat de l'eau : de quoi parle-t-on ?

Les "masses d'eau" dont il s'agit dans un document tel que celui de ce deuxième contrat de rivière Viaur sont celles qui concernent un petit bassin versant, un "sous-bassin" tels que ceux du Jaoul, du Viaur moyen, du Viaur amont ...

Un travail a été mené pour qualifier la qualité de l'eau de ces masses d'eau. Mais encore faut-il savoir ce qu'est le "bon état" de l'eau. Celui-ci est relatif

à chaque rivière, selon son potentiel naturel et défini.

Ce n'est pas tout : certaines de ces masses d'eau ont été fortement modifiées, par exemple par les barrages. On parle alors de "bon potentiel" et toutes ces données permettent de définir un "optimum".

Sur les douze masses d'eau du bassin versant du Viaur, une seule – le Viaur amont – est en bon état. Celle du Viaur aval est dite "fortement modifiée" par le

barrage de Pont-de-Salars tandis que les dix autres sont classées "en mauvais état écologique" à cause d'une biologie médiocre, de pollutions organiques d'origine agricole et de dégradations hydromorphologiques importantes notamment sur les têtes de bassin. Il y a là un gros travail à mener à la fois avec les agriculteurs et sur l'entretien des berges car ensablement et érosion nuisent voire détruisent les frayères.



Contrat de Rivière Viaur

Volet agricole sur le Céor-Giffou Incontournable



Parvenir au bon état des eaux des rivières et lacs du Bassin versant du Viaur en 2015 ou 2021 : c'est l'objectif fondateur du deuxième contrat de rivière. Cela n'est imaginable qu'en mettant en œuvre un volet agricole et en particulier celui qui a été défini avec la profession agricole sur la zone Céor-Giffou. Un secteur ciblé pour une meilleure efficacité et plus de lisibilité, choisi à cause des divers problèmes auxquels le milieu est confronté : nitrates, drainages et piétinement des troupeaux dans les cours d'eau entraînant érosion et colmatage des frayères ... alors que le "potentiel" est élevé. En effet, c'est l'un des très rares secteurs où l'on rencontre encore des écrevisses à pattes blanches, l'autochtone qui fut chassé par la grosse Américaine moins sensible que l'écrevisse l'autochtone .

De plus, cette zone est celle d'une production A.O.C. : celle du lait de brebis destiné à la fabrication du Roquefort.

De quoi donner de l'ambition pour un programme d'actions territorial (PAT) dont tous les acteurs de l'eau estiment qu'il est incontournable dans le cadre du Contrat de rivière. Il est fondé sur la mobilisation, des diagnostics et états

des lieux qui permettent de connaître parfaitement les problématiques et de cibler le secteur mais aussi les actions à engager, ainsi que le contenu autour de quatre axes de travail : gestion des pollutions diffuses et de l'espace, des pollutions ponctuelles, accompagnement technique des agriculteurs, communication et sensibilisation.

Or, Etat et Agence de l'eau ont amputé le Contrat de rivière du Viaur de ce volet agricole. Amputé "à ce jour" a dit le représentant de l'Etat : aussi l'espoir existe qu'un avenant soit consenti.

Explications.

Accompagner les agriculteurs

Le volet espace rural comporte notamment un suivi agronomique pour une meilleure fertilisation, la rotation des cultures, la sauvegarde ou la replantation des haies, l'aménagement de bandes enherbées en bordure de cours d'eau ... Cela suppose des investissements et un accompagnement des agriculteurs ... mais le dossier a été rejeté par la direction régionale de l'agriculture et de la pêche au prétexte que cette zone n'est pas ultra-prioritaire au regard de l'utilisation des produits phytosanitaires ni de l'alimentation en eau potable ... et que l'on ne connaît pas encore les conditions d'accès au classement en zone vulnérable nitrates. Au chapitre formation et accompagnement, l'objectif fixé pour 2008 est que soient posés sur la table, connus et partagés de tous les utilisateurs les problèmes liés aux cours d'eau, pour une prise de conscience et une réflexion avec les agriculteurs.



Pour eux en effet, l'enjeu consiste à concilier leurs obligations économiques et les conséquences de leurs pratiques sur l'eau, sachant que des techniques existent qui peuvent permettre d'améliorer les méthodes de travail.

Enfin, le volet animation et communication est fondé sur cette évidence : on ne respecte que ce que l'on connaît. La sensibilisation occupe là une place de choix. Ces actions, validées pour 2008, sont co-financées par l'agence de l'Eau Adour-Garonne (80%), la chambre d'agriculture, l'ADASEA (Association départementale pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles) et le syndicat Rivière Viaur.

Un travail de terrain



Toute la démarche est fondée, on le constate, sur une proximité et un dialogue permanent avec les agriculteurs. Ceci est parfaitement illustré par le travail effectué par le technicien rivière et l'équipe d'agents d'entretien. Ils apportent en effet un soutien technique et humain aux exploitants agricoles en ce qui concerne la gestion des berges de leurs cours d'eau. Entretien de la végétation, plantation, abattage, travaux permettant de revenir à un état naturel, clôtures, points d'abreuvement ... sont autant d'actions à conduire de manière non seulement à ne pas nuire à la rivière mais également à la protéger, dans le respect de la réglementation afin d'éviter de commettre des erreurs qui pourraient être sanctionnées par la police de l'eau (pour de plus amples renseignements :

Pierre Durand, tél. 05 65 71 12 65).



Contrat de Rivière Viaur

970 km de cours d'eau

Le bassin versant du Viaur regroupe 73 communes, depuis Vezins où le Viaur prend sa source au Puech del Pal, à 1090 mètres, jusqu'à la confluence avec l'Aveyron, à la jonction des communes de Saint-Martin Laguépie, dans le Tarn, et Laguépie, dans le Tarn-et-Garonne, à quelques kilomètres de Saint-André de Najac, dans l'Aveyron. Ce vaste territoire est habité de 40 500 personnes.

Sur une superficie de 1530 km², ce bassin versant compte environ 970 km

de cours d'eau dont 163 pour le Viaur, 34 pour le Vioulou, 49 pour le Céor, 47 pour le Gifou, 37 pour le Lézert, 24 pour le Tieux (ou Lieu du Viaur) et 23 pour le Jaoul.

Élément et usage de l'eau spécifique de ce bassin : la présence des grands lacs du Lévézou (1260 hectares pour Pareloup, 190 hectares pour Pont-de-Salars, 53 hectares pour Bages et 16 hectares pour La Gourde) et du complexe hydro-électrique du Pouget qui crée un lien entre bassin du Viaur et

celui du Tarn vers lequel 275 millions de m³ d'eau sont transférés annuellement. Ces lacs génèrent une importante évaporation : 8,1 millions de m³ par an.

Autre utilisation (on dit « usage ») de l'eau du bassin du Viaur : 8,6 millions de m³ par an pour l'eau potable avec les syndicats du Ségala, du Viaur, du Liort-Jaoul et Rodez.

L'irrigation (à partir des lacs collinaires ou de pompes directs) prélève 1,5 million de m³ par an.



Oiseau et truite des eaux pures

La faune et la flore du Bassin versant du Viaur sont d'une remarquable richesse.

L'emblème de la vallée est le cingle plongeur, oiseau des eaux pures, protégé au niveau national et européen, fidèle à son territoire, caractéristique des zones alternant les rapides et les calmes. Plongeur, il peut rester immergé de trois à dix secondes pour chercher sa nourriture composée

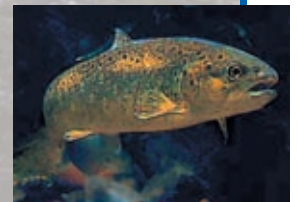
d'insectes et de larves aquatiques des fonds de rivière.

La truite Fario est également une espèce repère pour le Viaur où elle est présente sur tout le bassin, en particulier dans les ruisseaux du Lévézou. C'est elle qui subit le plus fortement les perturbations de la rivière. Sa population a chuté de 70% par manque d'eau lié à l'assèchement des zones humides et aux prélèvements, aux pollutions et à l'érosion des sols dont la terre colmate les frayères et les caches.

Autre population présente sur le Bassin versant : les grands mammifères. Cerf, chevreuil et sanglier ont profité de l'abandon des zones trop pentues et de l'avancée de la forêt. En revanche, perdrix rouge et lapin de Garenne ont été victimes de la fermeture de certains

milieux pour cause de vieillissement et de boisement, des pratiques agricoles et de l'abandon de la vigne. La flore de la vallée du Viaur est significative de plusieurs influences climatiques : méditerranéenne, montagnarde, atlantique. Aussi y trouve-t-on aussi bien la filaire et l'érable de Montpellier que le chêne pédonculé, la droséra et la gentiane pneumonanthe des tourbières, l'arnica et la grande gentiane.

La vallée du Viaur bénéficie d'une reconnaissance scientifique pour sa richesse botanique et faunistique puisqu'elle a été inventoriée comme ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, floristique et faunistique).



A lire : deux ouvrages édités par le Contrat de rivière du Viaur

- Portraits furtifs, Patrice Geniez pour les photos de la faune et de la flore du Viaur, textes d'Arnaud Comby.
- La flore du Viaur, aquarelles de Claude Bernard.

Disponibles en librairie.

Avec la participation de :



ET DES COMMUNES DU BASSIN DU VIAUR

Conception et réalisation :

Syndicat mixte du bassin versant du Viaur,
Place de l'hôtel de ville, 12 800, Naucelle.
Tél. 05 65 71 12 64.

Email : karine.lacam@riviere-viaur.com.
Site internet : <http://riviere-viaur.com>

Graphi Imprimeur - 12450 La Primaube - 08020068